

La Bibliothèque Du Résilient

LES MÉCANISMES DE L'ÉVASION FISCALE



SOMMAIRE

OFFSHORE, RENAUD VAN RUYMBEKE	3
LE MONDE OFFSHORE	4
L'actualité politique	4
Paradis fiscal	5
Le fiduciaire	6
Deux types de places offshore	7
Tout faire pour échapper à l'impôt	8
Du côté des multinationales	9
LES RÉSEAUX	10
La corruption	10
La criminalité	11
Sociétés-écrans et trusts	12
Où ouvrir son compte ?	12
VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE	13
L'Europe	13
Lanceurs d'alerte et papers	14
CONCLUSION	16

OFFSHORE, RENAUD VAN RUYMBEKE



L'auteur

Né en 1952, Renaud van Ruymbeke est un magistrat français. Formé à l'ENA (École nationale d'administration), il débute sa carrière en 1975. Deux ans plus tard, il est nommé juge d'instruction à Caen.



En 2000, il rejoint le tribunal de grande instance de Paris comme premier juge d'instruction au pôle financier, poste qu'il occupera jusqu'en 2019, où il prend sa retraite. Il est l'un des magistrats les plus connus de France et a conduit des enquêtes judiciaires très médiatisées, comme l'affaire Urba, l'affaire des frégates de Taiwan ou encore l'affaire Elf.

Des affaires qui ont marqué le paysage politique et financier français, qu'il raconte notamment dans un livre *Mémoires d'un juge trop indépendant*, paru en 2021.

En 2022, il fait paraître *Offshore*, une grande enquête sur l'évasion fiscale.

RÉSUMÉ ET ANALYSE DU LIVRE

Dans ce livre aux allures d'enquête, le très expérimenté Renaud van Ruymbeke revient non seulement **sur sa carrière et les différentes affaires auxquelles il a été confronté, mais il dresse également un état des lieux d'un monde opaque: l'évasion et la fraude fiscale.** Il initie le lecteur à un univers cynique où tout est fait pour dissimuler des fonds – légalement obtenus ou non – et se soustraire à l'impôt.

Monde de la finance, politique, sportif, mafieux... il apparaît que tous les milieux sont

touchés. Tandis que d'un côté les contribuables « lambda » paient leurs impôts pour la communauté, **de fortunés contribuables décident de contourner les lois fiscales.**

À la fois passionnant et révoltant, le récit du juge van Ruymbeke lève le voile sur ces pratiques occultes et **tous ces milliards qui échappent aux États souverains, avec la complaisance de nombreux organes qui aiment pourtant se faire passer pour vertueux...**

LE MONDE OFFSHORE

L'ACTUALITÉ POLITIQUE

Pour commencer, quoi de mieux qu'un exemple concret ?

L'auteur frappe fort, puisqu'il décide d'entamer son propos avec M. Poutine. On le sait tous, en février 2022 la Russie a envahi l'Ukraine et s'est enlisée dans un conflit complexe. Au début de l'invasion, les pays occidentaux, qui ne voulaient pas entrer en guerre, **ont décidé de sanctionner économiquement M. Poutine et ses proches.**

Pour cela, ils ont **gelé leurs avoirs, saisi des biens immobiliers, et des yachts!** C'est ainsi que la justice italienne s'est intéressée au *Shéhérazade*, yacht de 140 mètres estimé à

640 millions d'euros, qui était en février dans un port italien. Pour pouvoir saisir le yacht, **la justice devait établir que le yacht était à M. Poutine.**

C'est alors que la justice a découvert que le bateau était immatriculé aux îles Caïmans (l'un des plus grands paradis fiscaux) et que la société détentrice dudit bateau était enregistrée aux îles Marshall. **Deux îles où l'impôt sur les sociétés n'existe pas** et qui sont sous influence anglo-saxonne. La justice a ensuite découvert que la société était au nom d'un oligarque russe, soit un « prête-nom », **une technique qu'utilisent entre autres les hommes politiques pour ne pas apparaître en première ligne.** Résultat: impossible de lier directement le chef du Kremlin à ce yacht.



Photo du Yacht *Shéhérazade*

En mars 2022, seuls 15,4 milliards d'euros appartenant aux oligarques russes étaient gelés. Quand on sait qu'ils ont des centaines de milliards d'euros, **cela ne correspond à rien**. C'est bien plus un effet d'annonce qu'un véritable coup dur.

Et pour cause, **toutes ces fortunes se trouvent dans des paradis fiscaux qu'il est très dur d'infiltrer**. Il existe un univers de « sociétés-écrans, de trusts, de prête-noms et d'hommes de paille, de conseillers financiers et juridiques spécialisés (...) qui protègent les auteurs de gigantesques fraudes, certes fiscales, mais aussi souvent délictuelles et criminelles. »

Les paradis fiscaux se portent très bien et **ouvrent leurs portes et leurs comptes aux trafiquants de drogue, aux dirigeants de multinationales, aux dictateurs, aux mafieux...** Pour eux, l'argent n'a pas d'odeur ! Selon l'économiste Gabriel Zuchman, il y aurait **8700 milliards de dollars cachés dans ces paradis fiscaux**. Un manque à gagner pour de nombreux États... **même si ces derniers sont parfois très complaisants**.

PARADIS FISCAL

Comment définir un paradis fiscal ?

Qu'est-ce qui relie Singapour, la Suisse, les îles Caïmans, Dubaï ou encore Hong Kong ?

Sachez qu'il existe **bien d'autres places dans le monde considérées comme des paradis fiscaux**. Si les avantages peuvent différer de l'une à l'autre, il existe selon l'auteur « quatre piliers » communs.

Tout d'abord, quand on parle de paradis fiscal, on parle aussi de place *offshore*, qui veut dire « au large des côtes ». Il s'agit d'une « *place située au-delà des frontières, isolée et difficilement accessible au regard des investigations sur les comptes bancaires, qu'elle soit lointaine ou pas.* »

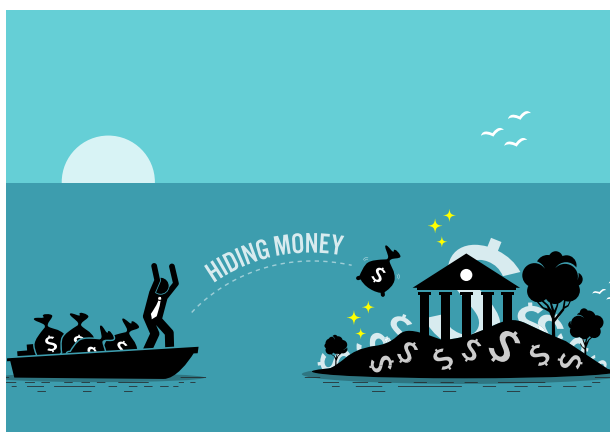
Un paradis fiscal est **un pays qui a adopté dans sa législation un secret bancaire total** et donc une absence de transparence. Les comptes ouverts dans les établissements **sont secrets et gardés par des banquiers qui veillent à dissimuler toutes les opérations**. Au sein de ces systèmes, « *le secret des affaires est considéré comme l'un des droits fondamentaux de la personne.* »

Après le secret, ces pays offrent **une fiscalité privilégiée**. En effet, **l'imposition est très faible, voire inexistante, à la fois des sociétés et des personnes** – on pense à l'impôt sur le revenu, sur les plus-values... Outre les cas d'argent sale, c'est ce critère qui séduit de nombreux contribuables qui vivent dans des pays qui ont un souci de redistribution.

Troisième pilier: les places *offshore* offrent **des moyens concrets pour faire divers montages financiers**. Il est notamment possible d'y avoir des sociétés qui sont purement fictives. L'auteur parle ici des *trusts* anglo-saxons, des sociétés panaméennes (on pense aux Panama Papers), des fondations du Liechtenstein...

Il s'agit en réalité de «coquilles vides» qui n'ont aucune activité, ni bureaux ni salariés, **mais qui servent à dissimuler le véritable bénéficiaire de comptes bancaires**. Ces fausses sociétés servent de «paravent».

Enfin, le dernier pilier est **l'existence de professionnels très avisés**. En effet, il existe dans les places *offshore* **des conseillers, des banquiers, des chargés de clientèle...** qu'on appelle parfois des «fiduciaires» et qui vont proposer des solutions «clefs en main» et des montages complexes censés rassurer le client et dissimuler ses avoirs. Que ce soit un simple désir de se soustraire à l'impôt ou faire du blanchiment, ces gens trouvent une solution grâce à un accompagnement assidu.



LE FIDUCIAIRE

Pour qu'un montage *offshore* se fasse, les acteurs qui entrent en jeu à différents niveaux doivent être mis en relation par **un fiduciaire** (personne morale ou physique à qui on transfère temporairement ses biens). Celui-ci ne pose pas de question sur l'origine des fonds et connaît par cœur le système.

Le fiduciaire va être au service de son client pour dissimuler ses fonds et son identité. On a déjà évoqué cette idée, mais il peut avoir **recours à des «prête-noms»**, qui s'appliquent notamment pour les hommes politiques, les dictateurs...

Le prête-nom permet un premier niveau de sécurité.

Pour aller plus loin et rendre les opérations opaques (on rappelle que le but pour ces gens est de ne pas se faire démasquer par les pays où ils sont résidents fiscaux ou par la justice s'ils sont des criminels), le fiduciaire ouvre ensuite **un compte dans un pays où le secret bancaire est fort et où il a de bons contacts**. Seulement, il ne va pas ouvrir ce compte au nom de son client **mais au nom, par exemple, d'une société panaméenne dont son client sera le seul bénéficiaire**. On pense ici au cabinet Mossack Fonseca qui propose des sociétés panaméennes prêtes à l'emploi à tous les fiduciaires qui le demandent. Ce cabinet (mis en avant durant les Panama Papers) **créé des sociétés fictives et les revend aux fiduciaires suisses, luxembourgeoises, cypristes...**

Par exemple, un fiduciaire suisse peut ouvrir un compte à Singapour au nom d'une société fictive du Panama, pour le compte d'un client français qui y dissimulera ses avoirs.

Pour résumer, le fiduciaire a un rôle central et orchestre tout le montage. Il est en contact avec son client qui souhaite dissimuler des fonds, il se charge d'ouvrir des comptes dans un paradis fiscal, de fournir des sociétés-écrans. Il se charge aussi de faire en sorte que tous les acteurs acceptent les fonds sans poser de questions. Si ces différents acteurs sont poursuivis, **ils diront ignorer l'origine et la destination des fonds.**



DEUX TYPES DE PLACES OFFSHORE

L'auteur distingue deux modèles de paradis fiscaux. D'un côté, ceux qui apparaissent **comme des forteresses**, «*jouissant d'une ingénierie financière et offrant toutes garanties de respectabilité*», on pense à la Suisse, la City de Londres, au Luxembourg, à Singapour... De l'autre côté, il existe de «*simples relais*» comme les îles Caïmans ou les îles Marshall.

De manière générale, **tout est orchestré depuis les premiers**, qui vont avoir des

conseillers, des fiduciaires, des banques très puissantes qui connaissent les circuits de la fraude et qui peuvent gérer l'argent en toute sécurité. **Ce sont des pays stables, sûrs, puissants, dont l'économie est solide et florissante** – on rappelle qu'il faut inspirer la confiance pour qu'un client vous confie tous ses avoirs.

Les secondes places *offshore* vont **servir de relais et proposent un service complémentaire** en mettant à disposition des sociétés qui vont servir de façade.

L'un des paradoxes que montre l'auteur est que l'Europe, qui dit vouloir lutter contre la fraude et l'évasion, dispose sur son sol de **plusieurs places** fortes comme Monaco, Andorre, l'Irlande, Chypre, Malte, le Luxembourg... **autant de refuges pour les fraudeurs.**

En Asie, **Hong Kong et Singapour se détachent comme paradis fiscaux** (Singapour prenant le leadership depuis les tensions entre Hong Kong et la Chine). Au Moyen-Orient, le Liban a longtemps fait office de paradis fiscal, mais le pays est aujourd'hui délaissé au profit de Dubaï, nouveau venu dans la course à la fraude et qui offre des conditions très arrangeantes.

Enfin, deux cas retiennent notre attention, deux places qui sont à l'intérieur d'un territoire national: **la City de Londres et l'État du Delaware, aux États-Unis.** Quelle ironie! Ces deux pays luttent contre ces abus tout en accueillant en leur sein des places fortes où de l'argent est blanchi, dissimulé...

La City de Londres représente 13 % du PIB du Royaume-Uni et les banquiers qui y travaillent sont de mèche avec des cabinets implantés

dans les îles anglo-normandes, comme Jersey, ou la plus lointaine île de Man, connues pour être des paradis fiscaux. L'immobilier de Londres sert à blanchir de l'argent qui a transité par ces paradis. On estime que **36 342 biens immobiliers appartiennent à des sociétés enregistrées dans des paradis fiscaux.**

L'État du Delaware, de son côté, propose une fiscalité très avantageuse pour les sociétés. Ainsi, de nombreuses sociétés américaines se sont enregistrées dans cet État.

Tout cela montre bien la complexité des montages et surtout de la lutte contre ces paradis fiscaux. Des pays **permettent que cela existe, tout en étant justement chargés de lutter contre... un cercle vicieux.**



Vue sur Douglas, capitale de l'île de Man (Royaume-Uni)

TOUT FAIRE POUR ÉCHAPPER À L'IMPÔT

Les paradis fiscaux prospèrent en premier lieu pour une raison: **offrir un biais aux grandes fortunes pour échapper à l'impôt.** Un vaste réseau s'est mis en place pour accueillir différents revenus et ainsi ne pas les déclarer dans le pays de résidence fiscale. Intéressons-nous

d'abord à ceux qui génèrent des revenus légaux et vont utiliser tous les outils dont nous avons parlé pour **s'enrichir toujours plus et se soustraire aux impôts.** On pense aux chefs d'entreprise, aux sportifs, aux chanteurs qui peuvent par exemple placer dans des paradis fiscaux leurs revenus générés à l'étranger.

Une fois que leur argent est placé sur des comptes offshore, se pose la question de **comment ressortir cet argent.** Il est possible d'effectuer des retraits en espèces, mais cela devient complexe dès que les sommes sont importantes. Il est **impossible pour le bénéficiaire de se constituer un véritable patrimoine.**

Donc, comment dépenser l'argent placé sur des comptes cachés ?

Les différents acteurs d'un réseau offshore sont **inventifs et très au fait de tous les ressorts qu'ils peuvent faire jouer.** Ainsi, les différents fiduciaires et banquiers ont inventé des techniques qui permettent notamment **d'investir dans l'immobilier et acquérir des biens.**

C'est le cas notamment avec les « **prêts adossés** ».

L'auteur prend un exemple pour expliquer en quoi consiste un tel prêt. Il imagine qu'un chef d'entreprise a **placé dix millions d'euros sur un compte suisse au nom d'une société panaméenne.** Comment cet homme peut-il acquérir une villa, disons de cinq millions d'euros, à son nom ? Pour que l'opération aboutisse :

« La banque va lui accorder un prêt de cinq millions qu'il s'engagera à rembourser avec

des intérêts au taux en vigueur afin de ne pas éveiller l'attention. En réalité, ce prêt est adossé. Puisque le client dispose, au nom de sa société panaméenne, de dix millions d'euros sur son compte, son banquier lui octroie le prêt de cinq millions à la condition que le remboursement soit garanti par les dix millions de la société panaméenne.»

Tout cela reste bien sûr confidentiel. Dès que les échéances tomberont, la banque libèrera les avoirs du compte affectés au prêt, le client pourra retirer progressivement le solde en espèces.

Voici donc une manière d'acquérir « officiellement » une villa avec de l'argent caché. Il est aussi possible d'acheter des biens en restant caché. Un client peut par exemple **créer une SCI (société civile immobilière) qui est au nom d'une compagnie fictive et qui possède le bien**. Le client en aura l'usage exclusif.

DU CÔTÉ DES MULTINATIONALES

On vient de voir l'exemple d'un chef d'entreprise qui a recours à un prêt fictif pour s'offrir une villa. Il s'agit là de fraude fiscale, qui est illégale et répréhensible. À l'inverse, il existe aussi ce qu'on appelle **l'évasion, ou l'optimisation, fiscale**. Il s'agit là d'avoir **recours à tous les moyens légaux pour domicilier des avoirs dans un paradis fiscal**. Ce à quoi ont recours de nombreuses et très grosses entreprises...

« L'évasion fiscale consiste à utiliser tous les moyens légaux (...) laissés à disposition d'une entreprise ou d'un particulier pour éluder l'impôt. »

On le sait, il existe **des taux d'imposition différents entre les pays**. Les entreprises multinationales, qui par définition font des affaires dans le monde entier, vont jouer sur ce paramètre. Afin de faire baisser l'impôt des sociétés, ils **vont transférer les bénéfices de leurs filiales actives dans des pays à forte fiscalité** (imaginons en France, où des milliers de salariés peuvent être employés et où un chiffre d'affaires important est généré) **vers des sociétés fictives, donc sans aucun salarié, qui vont être domiciliées dans des pays à très faible fiscalité** (comme l'Irlande, par exemple). L'impôt sera payé dans ce pays **alors que les bénéficiaires sont issus d'un autre marché, d'un autre pays**.

Cela consiste à « optimiser » et les entreprises comme **les GAFAM y ont recours**. Seulement, pour des pays comme la France ou l'Allemagne, qui sont un gros marché pour ces entreprises, il y a de quoi se sentir lésés. **Des milliards d'euros de bénéfices sont réalisés sur leur territoire** et ils n'ont aucune recette fiscale. Il s'agit d'une concurrence déloyale...



C'est ce qui fait se demander à l'auteur **si l'évasion n'est pas en réalité une fraude fiscale!** En effet, l'intérêt recherché est à chaque fois de créer un montage « *complexe et artificiel* » pour échapper à l'impôt.

Certains signes vont dans ce sens. En France, les ministères de l'économie et de la justice commencent à qualifier ces multinationales qui ont recours à l'optimisation de fraudeurs. Des entreprises comme **Google et McDonald's ont dû verser des amendes en France pour échapper à des poursuites pénales**. Au titre de redressements fiscaux, elles ont respectivement versé 465 millions d'euros et 1,25 milliard d'euros.

LES RÉSEAUX

LA CORRUPTION

On l'a vu, des entreprises, comme des particuliers, peuvent avoir envie de cacher (ou d'optimiser) une partie de leurs avoirs dans des paradis fiscaux. Si c'est illégal, l'argent acquis reste légalement acquis. À l'inverse, il existe de **nombreux cas où les paradis fiscaux sont amenés à accueillir de l'argent sale**.

Premier cas: **la politique et la corruption**.

Dans le monde, de nombreux dictateurs amassent de l'argent en détournant des fonds. **Cet argent spolié, issu de la corruption** (au détriment des populations souvent pauvres) est ensuite placé dans des paradis fiscaux. Nombre de dictateurs, qui bénéficient d'une immunité quand ils sont au pouvoir, ont une durée de règne très long, ce qui leur permet d'amasser des fortunes considérables, en détournant par exemple des aides internationales ou en vendant les ressources de leurs pays.

Ces dictateurs sont souvent encadrés de proches qui profitent aussi du système, mais

Si de telles pratiques d'optimisation ont longtemps été permises et acceptées, les choses commencent à évoluer. **Il y a une réelle injustice entre ces multinationales et des PME**, par exemple. **La prise de conscience est réelle** et de plus en plus d'États veulent intervenir.

aussi d'hommes d'affaires peu scrupuleux qui entretiennent la corruption et blanchissent l'argent.

Pour illustrer son propos, l'auteur évoque **les cas de Duvalier (Haïti) et de Mobutu (Zaire)**, deux dictateurs qui ont détourné des fonds au détriment d'une population toujours plus pauvre. Si ces dictateurs peuvent être renversés, ils trouvent souvent refuge dans d'autres pays, et si des enquêtes sont menées et des fonds rapatriés, la majorité d'entre eux restent cachés.



Mobutu serrant la main à Reagan en le 23.09.1984

L'auteur parle aussi du dictateur philippin Ferdinand Marcos. La justice a gelé 685 millions de dollars à la demande des autorités philippines après la chute du dictateur. Cela montre que **personne n'est à l'abri**. Se pose ensuite la question de **l'avenir des sommes saisies**. Comment les redistribuer équitablement au pays spolié, sans qu'un tel phénomène se reproduise ? A nouveau, ces sommes saisies ne sont rien au regard de tout l'argent détourné, qui reste caché dans divers paradis fiscaux.

Les printemps arabes en Tunisie et en Égypte ont aussi abouti à mettre en lumière **les détournements de fonds fait par les anciens dictateurs Ben Ali et Moubarak**.

Jusque dans les années 90, l'immunité était assurée aux dictateurs (qui avaient souvent des relations complexes avec les pays occidentaux), mais celle-ci est de moins en moins appliquée. S'ils restent difficilement attaquables quand ils sont au pouvoir, une fois déçus, **des associations ou la justice internationale n'hésitent plus à enquêter sur les malversations qui ont eu lieu**. C'est un progrès, même si les sanctions et les « confiscations » **resteront toujours inférieures aux abus**.

LA CRIMINALITÉ

Outre les fonds détournés par des chefs d'État qui se prêtent sans scrupules à la corruption, la criminalité organisée est aussi de la partie. Il peut être **dangereux de mettre son nez dans les affaires de fraude**. La preuve en est en 2017 avec **l'assassinat de la journaliste maltaise Daphne Caruana Galizia qui enquêtait sur des malversations dans son pays** (voir les Malta Files). Cette journa-

liste dénonçait notamment les agissements d'un affairiste lié au Premier ministre qui vendait la nationalité maltaise pour plus d'un million d'euros.



Les hommages rendus à la journaliste Daphne Caruana Galizia

Les paradis fiscaux accueillent **des fonds acquis illégalement, issus du trafic de drogues, d'armes, de vols...** fonds qui sont blanchis. L'auteur montre un exemple frappant : un vendeur de drogue recueille 100 000 euros en liquide. Comment créditer cette somme sur son compte en Suisse ? Simple : **le fiduciaire va venir récolter cette somme** qu'il va remettre à un autre de ses clients, qui veut justement retirer 100 000 euros en liquide tandis que le compte du client n°2 est débité de la même somme et versée sur le compte du trafiquant de drogues. **L'argent passe d'une main à une autre, sans même transiter par la banque**.

Le trafiquant de drogue peut ensuite, avec cet argent sur son compte, payer ses fournisseurs via un transfert dans un autre établissement logé dans un paradis fiscal. Voilà comment l'argent est remis en circulation.

L'auteur explique qu'il existe aussi des atteintes à l'environnement: on pense à **l'extraction de minerais, dont ceux utilisés pour fabriquer les téléphones**. Des enfants sont requis pour creuser dans des mines illégales, dont **le produit est revendu grâce à un système corrompu**. On pense notamment aux mines du Congo, riches en coltan. Le Congo reste un des pays les plus pauvres alors que son sol est le plus riche. Seule une élite touche le fruit de ces activités, au détriment de toute une population.

SOCIÉTÉS-ÉCRANS ET TRUSTS

Comme outils, des cabinets spécialisés peuvent proposer de **créer des sociétés-écrans ou encore des trusts**. Cela coule de source: une société a pour but de développer une activité. Pas toutes... **Certaines ne servent qu'à masquer l'identité des bénéficiaires et enregistrer des opérations fictives**.

On a déjà abordé les sociétés fictives créées au Panama, intéressons-nous **au trust anglo-saxon qui va permettre au bénéficiaire de mettre son argent à l'abri tout en continuant d'en bénéficier**.

M. van Ruymbeke explique :

« Un trust est une entité qui existe indépendamment de celui qui l'a créé et en bénéficie. Il permet à une personne fortunée, appelée le settlor, de se dessaisir de ses biens au profit du trust, d'en confier la gestion à un cabinet, le trustee, tout en continuant à en jouir. »

Plus loin, l'auteur continue d'expliquer ce système complexe **qui est très prisé au Royaume-Uni et aux États-Unis et interdit en France**.

« Les bénéficiaires du trust peuvent être le settlor, mais aussi toute personne qu'il aura désignée en le constituant. »

En clair, une personne peut remettre ses biens à un *trust*, comme un appartement, une maison... Ainsi, elle n'apparaît plus comme le propriétaire des biens, ainsi ses biens sortent de son patrimoine et il ne peut plus être imposé dessus...

Ce système est notamment **très prisé pour tout ce qui est succession pour les particuliers**. Il est également utilisé par des réseaux criminels, **comme des « barons de la drogue » qui masquent leur patrimoine et blanchissent leurs avoirs**.

OÙ OUVRIR SON COMPTE ?

Si on veut dissimuler une partie de ses avoirs, il faut bien évidemment les placer sur un compte en banque. Au vu de la multiplicité des paradis fiscaux, lequel choisir? Car dans le monde offshore, **il existe bien sûr des risques, comme celui de voir son argent disparaître**. En effet, s'il est dissimulé, il pourrait disparaître sans que le bénéficiaire puisse justifier de cette disparition.

La confiance et la réputation sont donc essentiels dans ce monde souterrain. En effet, la discrétion est de mise et seuls **le fiduciaire et le banquier doivent connaître la véritable identité du bénéficiaire d'un compte et y avoir accès**.

Certaines places, comme la Suisse, le Luxembourg, Singapour, ont acquis une respectabilité et une réputation à travers le temps. D'autres présentent plus de risques. Risques politiques et d'effondrement du pays, comme c'est arrivé au Liban ou à Chypre après la crise de 2008 par exemple. Hong Kong, à cause des problèmes liés à la Chine continentale, n'est plus une place aussi sûre qu'elle a été dans le passé.

Le nouvel Eldorado de l'évasion et de la fraude fiscale n'est autre que **Dubaï**. L'émirat protège en effet **l'argent sale et ses détenteurs tout en ne prélevant pas d'impôts**. De quoi séduire un grand nombre de criminels ou de fraudeurs. D'autant **que l'émirat ne coopère pas au cours des différentes enquêtes** (il ne répond pas aux demandes des juges, par

exemple – on rappelle que pour enquêter sur un cas de fraude, il faut avoir l'accord du pays où se trouvent les fonds et où a eu lieu la fraude) et **qu'il n'extrade pas les personnalités musulmanes**, par exemple.



Panorama du centre-ville de Dubaï

VERS UNE PRISE DE CONSCIENCE

L'EUROPE

Longtemps, **l'Europe a détourné le regard concernant toutes ces questions**. On rappelle que des mouvements politiques ont bénéficié de ces systèmes, ont même été financés ainsi (voir l'affaire Urba ou comment le PS a été financé illégalement), mais les choses changent. Comment taxer une population qui travaille dur et **laisser des milliards d'euros disparaître dans des paradis simplement parce que d'énormes structures ont les ressources pour le faire?**

Auprès du grand public, ce sujet passe de moins en moins, tandis **que les dépenses pu-**

bliques augmentent toujours plus. L'Europe semble s'être rendu compte du manque-à-gagner et commence à agir. **La coopération judiciaire s'est améliorée entre les États** et Eurojust a été créé – une structure judiciaire européenne chargée du suivi de la coopération. Il y a également eu la création d'un poste de procureur européen, que les juges demandaient notamment.

Si les choses évoluent, **le problème n'est pas encore réglé**. On le rappelle, **il existe toujours une fiscalité différente entre les États membres, ce qui facilite l'évasion**. Il a été découvert, par exemple, que le Luxembourg offrait une fiscalité avantageuse aux sociétés et

que celles-ci pouvaient négocier des contrats spécifiques. Que faire pour lutter contre un État qui a de telles pratiques ?

Que dire aussi de Malte, de Chypre, des îles anglo-normandes...

Il y a encore de nombreuses pistes à explorer et il faudrait que les pays membres de l'Union européenne se mettent d'accord sur **une fiscalité commune**. Et cela devrait aussi se faire au niveau international. L'OCDE travaille dans ce sens, tout comme les États-Unis, **en voulant notamment imposer une fiscalité minimale sur les sociétés**. Un accord a été conclu pour instaurer **un taux minimum de 15 % de taxation**. Une évolution, même si ce taux reste bien trop faible et est « *insuffisant pour rétablir l'équilibre* ».

LANCEURS D'ALERTE ET PAPERS

Dans le monde interconnecté qui est le nôtre, **les fuites de documents sont de plus en plus nombreuses**. L'auteur distingue d'un côté **les lanceurs d'alerte**, qui sont souvent des anciens employés qui dérobent des fichiers et les rendent publics, et d'un autre côté, **des consortiums de journaux internationaux** qui mènent des enquêtes.

Nombre de dossiers (fichiers bancaires provenant de paradis fiscaux) ont été rendus publics grâce aux lanceurs d'alerte, seulement, **le sort de ces derniers peut être cruel**. En effet, tandis qu'ils devraient être considérés comme des héros, **ces derniers sont souvent**

poursuivis. Cela a été le cas en 2008 lorsque Hervé Falciani a divulgué des fichiers clients européens qui détenaient des comptes cachés dans la filiale suisse de HSBC.

Malgré les demandes de pays européens, **la banque a refusé de contribuer à l'enquête**. Pire, **elle a porté plainte contre le lanceur d'alerte**, pour violation du secret bancaire, et a fait paraître un mandat d'arrêt international. Le monde à l'envers...

Il est arrivé la même chose aux États-Unis, avec la banque UBS. Seulement, **les États-Unis ont menacé la banque de lui interdire les transactions en dollars**, ce qui fait que celle-ci a coopéré et le lanceur d'alerte a été récompensé dans son pays.

Cela montre le sort incertain des lanceurs d'alerte, et surtout **du poids des États-Unis contre l'Europe, qui n'a aucun levier de pression commun**.

Ainsi, ces dernières années, **les lanceurs d'alerte se sont faits plus discrets au profit de grandes enquêtes menées par des journaux**.

On pense en premier lieu aux **Panama Papers**.

« C'est par le canal d'un consortium international de journalistes qu'un lanceur d'alertes a rendu publics en avril 2016 des listings de clients issus d'un cabinet spécialisé dans la création de sociétés offshore, le cabinet Mossack Fonseca. Ces informations confidentielles concernent plus de 214 000 sociétés offshore. »



Parmi les personnes ciblées, on trouvait des sportifs, des chefs d'État (dont le Premier ministre islandais), des personnalités publiques, des artistes...

L'avantage d'avoir recours à des journalistes est que **ceux-ci sont protégés dans de nombreux pays par la liberté de la presse et ne risquent pas de poursuites**. Il est également

très compliqué d'aller contre des journaux réunis ensemble car ils sont très influents. Ils ont donc **une force de frappe bien supérieure aux seuls lanceurs d'alerte**, mais aussi qu'aux juges qui sont forcés de respecter l'administration et qui ont peu de pouvoir de contrainte face à des pays étrangers ou des grands groupes bancaires.

En 2018, c'est Dubaï qui est sur le devant de la scène avec les *Dubai papers*. À l'initiative du *Nouvel Observateur*, **des milliers de comptes cachés sont publiés**. Puis en 2021, le consortium de journalistes **publie douze millions de documents qui sont issus de multiples cabinets spécialisés**. Ce sont les *Pandora papers*. Des noms très connus sont alors visés, comme Dominique Strauss-Kahn, le président du Kenya, M. Kenyatta, le roi de Jordanie, et bien d'autres... Ce qui montre l'ampleur de la fraude...

CONCLUSION

Le juge van Ruymbeke livre une enquête à la fois **fascinante et terrifiante**. On y apprend les coulisses de la dissimulation des avoirs. Des personnes physiques, des criminels, des gouvernements, des entreprises... sont **prêts à tout pour échapper à l'impôt, blanchir de l'argent sale, s'enrichir toujours plus**.

Bien souvent, le propos du juge est navrant et on sent bien **qu'il se trouve parfois dans l'incapacité d'agir, malgré son statut**. Il semble que les entités à combattre sont si puissantes que le champ d'action est très faible. Toutefois, il existe des améliorations et, parmi celles-ci, se trouve la connaissance. En effet, jamais la fraude fiscale n'a été aussi présente dans l'actualité, **ce qui accentue la pression sur les fraudeurs et ceux qui entretiennent ce système**.

Une meilleure coopération entre pays est souhaitable. Et il est à parier qu'elle n'aura lieu que si l'opinion publique est vent debout, lassée de payer ses impôts quand d'autres y échappent alors même qu'ils ont des moyens colossaux.

Arthur Monnier

Si le résumé et l'analyse vous ont plu, je vous recommande fortement de lire l'ouvrage en entier, vous pouvez le commander dans votre librairie ou en ligne, via ces liens :

Le site de l'éditeur :

<http://www.editionslesliensquilibrent.fr/livre-OFFSHORE-707-1-1-0-1.html>

Le site de la librairie Payot (Suisse) :

<https://www.payot.ch/Detail/9791020911322>

Le site de la Fnac :

<https://www.fnac.com/a17209214/Renaud-Van-Ruymbeke-Offshore>

Amazon: <https://media.apprendre-preparer-survivre.com/?id=2Wp>

Source : *Off-shore*, Renaud Van Ruymbeke

La Bibliothèque du Résilient

Société éditrice: APS Formations SA, société anonyme dont le siège social se situe à c/o Drys Fiduciaire SA, Rue Haldimand 10, 1003 Lausanne, Suisse, inscrite dans le canton de Vaud et dont l'IDE est CHE-464.618.854, représentée par M. Bernard Robert Jahrman, en sa qualité d'Administrateur.

Directeur de publication: Remi Daniel

Rédacteur en chef : Antoine Ledu

Dépôt légal : Juillet 2023

Abonnement : 19€ / mois (9,5€ / n°)

Contact : support@apprendre-preparer-survivre.com

Crédits photos: Aha-Soft – nodi.jpg – Leremy – Alliance Images – Borka Kiss – Koshiro K – mark reinstein – Pablo L Mendoza – Rasto SK – nevodka / Shutterstock.com

